

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 10 DECEMBRE 2018**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**

*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 10 décembre 2018 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-huit le dix décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du quatre décembre deux mil dix-huit, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, J.C. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, N. Braun, P. Deau, J.C. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, M.J. Balthazard-Fremiot, J.P. Bazin, P. Bertaud, M.O. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, J. Brunet, R. Canteri, J.L. Chaudy, F. Claudon, S. Cossin, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, S. D'Algerre, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, M.C. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, J.M. Georges, B. Gille, A. Gornet, J. Grasser (*arrivé au point n° 17*), B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, J.P. Jeannot, B. Jourdain, P. Leroy, E. Lévêque, J.N. Lombard, C. Lhuillier, A. Mangin, D. Mathieu, C. Michel, J.M. Michel, J.P. Moinaux, B. Morel, S. Muller (*partie au point n° 17*), D. Pagelot, D. Perrin, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein (*arrivée au point n° 8*), A. Rebrassier, J.M. Remy, R. Roger, V. Salvador, G. Schneider, M.C. Serieys, C. Souvay, J.L. Thiéry, C. Vauzelle, R. Voiry (*parti au point n° 21*), C. Vuillebard.

Excusés : Mesdames et Messieurs O. Baraban (suppléé par Madame S. D'Algerre), M.C. Abel (pouvoir à Monsieur J.P. Moinaux), A. Ben Omrane (pouvoir à Monsieur P. Nardin), P. Casadevall (pouvoir à Madame M.O. Beurné), F. Chevalley (pouvoir à Monsieur J.P. Jeannot), E. Courtois, F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), D. Fimbry (pouvoir à Monsieur G. Dubois), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Monsieur J.C. Cravoisy *jusqu'au point n° 17*), J. Hamann (pouvoir à Monsieur G. Colin), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), D. Micard (pouvoir à Monsieur P. Hauller), D. Midon (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), S. Muller (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre *à partir du point n° 17*), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), P. Noël (pouvoir à Monsieur J.M. Georges), L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur R. Alémani *jusqu'au point n° 8*), E. Sivadon (suppléé par Monsieur P. Bertaud), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), P. Vilmar (pouvoir à Madame N. Daguey), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (*à partir du point n° 21*).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Balland, R. Clément, R. Colin, A. Denninger-Arnoux, M. Dumontier, B. Laurent, C. Leroy, J. Mahieu, C. Petit, J.P. Poirot, P.J. Robinot, M.C. Thiébaud, J. Thomas.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frédéric DREVET

Le Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement de deux lignes de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € pour une durée d'un an indexé sur le taux EONIA flooré avec un taux de marge de 0,25 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement du contrat de maintenance du firewall et du serveur d'accès à internet pour la Médiathèque de Capavenir Vosges pour un montant de 1.869,63 € HT.

- Avec la Société ELRES pour la fourniture de repas pour le Pôle Petite Enfance à Epinal pour un montant maximum annuel de 117.000 € HT et pour les structures multi-accueil Premiers Pas à Golbey, Les Doudous à Capavenir Vosges et Les P'tits Croco à Xertigny pour un montant maximum annuel de 123.000 € HT.

- Avec HIATUSS pour des travaux de rénovation de câblage et d'équipements vidéo pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 4.353,69 € HT.

- Avec BC INTERIEUR SARL pour deux systèmes d'écoute musicale Luna pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 5.920,68 € HT.

- Avec l'ATELIER MUSICAL VOSGIEN, PIANOSERVICES, ACCORDEON COMTOIS, RYTHMES ET SON, LUTHIER DREVET CLEMENT et LES HARPES CAMAC pour l'acquisition d'instruments et matériels de musique pour l'année 2018 pour un montant de 36.000,08 € HT.

- Avec la Société MENUISERIE HOUILLON pour le remplacement de menuiseries et volets bois de la façade Sud-Ouest de la Forteresse de Châtel sur Moselle pour un montant de 27.186 € HT.

- Avec la Société LE TROISIEME POLE pour la définition d'un schéma directeur de la Lecture Publique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 19.900 € HT.

- Avec la Société EST ARRO SARL pour des travaux de remplacement de l'arrosage automatique du stade de Chaumousey pour un montant total de 30.700 € HT.
- Avec la SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN GRAND EST pour une étude de faisabilité et de programmation pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable pour un montant de 22.550 € HT.
- Avec l'Agence DAC COMMUNICATION pour une prestation d'animation, concertation et communication dans le cadre du projet de territoire pour un montant de 24.400 € HT.
- Avec l'Entreprise PEDUZZI TP pour des travaux d'aménagement du centre bourg à Uriménil pour un montant total de 105.382,30 € HT.
- Avec le groupement SOCIETE D'EXPERTISE ET D'ACCOMPAGNEMENT / PROTECTAS pour une mission d'expertise suite aux évènements climatiques du 28 mai 2018.
- Avec la Société DIGILOR pour l'achat d'une table tactile et un totem vidéo pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 20.173,94 € HT.
- Avec CITY-BREAK pour un contrat de location d'un logement au profit de Madame NIEMEYER intervenant dans le cadre du concert inaugural de l'Orchestre « Epinal la Belle Image » pour un montant de 295,50 €.
- Avec la Société LES PEINTURES REUNIES pour les avenants n°1 et n°2 dans le cadre du marché de mise en sécurité incendie du théâtre municipal pour un montant en plus value de + 3.499,45 € HT portant le nouveau montant du marché à 34.326,57 € HT.
- Avec la Société VALDENNAIRE TP pour l'avenant n°1 du lot 1 au marché d'aménagements sécuritaires et de mise en place d'une signalisation sur la Véloroute V50 pour un montant en plus value de + 1.996 € HT portant le nouveau montant du marché à 12.681 € HT.
- Avec l'Entreprise LES PEINTURES REUNIES pour la réfection de la toiture de la piscine Léderlin à Capavenir Vosges (lot 2) pour un montant de 13.469,99 € HT.
- Avec le CEREMA-EST pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Innovation Energie-Carbone » pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable pour un montant de 90.540 € HT.

- Avec la Société RESO TP pour un avenant n°2 au lot 4 du marché « réhabilitation des Assainissements Non Collectifs » à Xertigny pour un montant en plus value de + 3.360 € HT portant le nouveau montant du marché à 19.727,40 € HT.

- Avec l'ASSOCIATION « LES BRUITS DE LA NUIT » pour l'intervention de Chloé CASSAGNES pour une classe de maître à destination des élèves en « théâtre » du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 1.845,60 €.

- Avec la Société MC AMENAGEMENT pour un avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la passerelle de la Gosse à Golbey pour un montant en plus value de + 9.940 € HT portant le nouveau montant du marché à 60.765,20 € HT.

- Avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est SEPIA CONSEIL pour une étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Moselle amont pour un montant total de 65.625 € HT.

- Avec la Société TL SYSTEMES pour l'achat de deux Firewalls et prestations associées pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant total de 12.274 € HT.

- Avec MESSIEURS LUDOVIC DERRIERE, LOIC SONREL et BAPTISTE MASSON pour participer au Concert Inaugural de l'Orchestre « Epinal la Belle Image » pour un montant total de 1.672,53 €.

- Avec les Sociétés BRIGNON BTP, COANUS, ALS-DUBOIS, SERRURERIE SERVICE, GALLOIS, CARRELAGES ET DECO, LES PEINTURES REUNIES, ETS JEAN GERARD, THOCKLER GILLES LTBO et COLAS NORD-EST pour l'extension de la tribune du stade de la Colombière à Epinal pour un montant total de 399.935,59 € HT.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la modification de la régie de recettes du Conservatoire Gautier-d'Epinal visant à permettre l'encaissement des produits des concerts, spectacles et prestations culturelles du Conservatoire.

- Pour la modification de la régie de recettes du Pôle Petite Enfance d'Epinal visant à fixer le montant maximum que le régisseur est autorisé à conserver.

- Pour la modification de la régie de recettes de la Crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny visant à autoriser les modes de recouvrement par virement et paiement en ligne.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « La Bandabera ».
- Pour la mise à disposition d'instruments, par le Conseil Départemental des Vosges, au profit du Conservatoire Gautier-d'Epinal d'un hautbois d'étude « Fossati » d'une valeur d'assurance de 2.028 €.
- Pour la mise à disposition d'un clavecin virginal « La Grande Maison » du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « Concerts Classiques d'Epinal ».
- Pour une convention de mise à disposition, avec la Ville d'Epinal, de 2 salles de 60 m<sup>2</sup> chacune situées au sein de l'école Paul Emile Victor destinées à l'activité du Pôle Image pour un montant de 1.061,61 € par mois du 3 septembre 2018 au 3 janvier 2019.
- Pour un bail commercial d'une période de 9 ans pour des locaux de bureaux d'une surface de 44 m<sup>2</sup> au profit de la Société KORPMEDIA pour un loyer d'un montant de 768 € HT la première année et de 256 € HT par mois les années suivantes.
- Pour une convention de prestation de service avec la Commune de La Chapelle aux Bois pour l'encadrement des mercredis récréatifs dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur le secteur du Val de Vôge pour un montant de 16 € TTC de l'heure.
- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de matériel pédagogique « mallette air malin » par la Ville d'Epinal au profit des référentes RSA de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Pour une convention de location pour des locaux de 400 m<sup>2</sup> situés 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la SARL « Il était un arbre » pour une durée de deux semaines pour un montant forfaitaire de 850 € HT.

**⇒ A la sollicitation de subventions :**

- Auprès de l'Etat au titre de la DGD pour la programmation « Bibliothèque Numérique de Référence » 2018 pour les équipements de lecture publique.
- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges :
  - Au titre du fonds d'accompagnement public et territoires projets adolescents pour les actions engagées sur le secteur du Val de Vôge ;

- Au titre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil des adolescents sur le secteur du Val de Vôge ;
- Au titre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour la mise en place des mercredis récréatifs « périscolaires » sur le secteur du Val de Vôge.

- Auprès de l'ADEME et la Région Grand Est pour la mise en place d'une démarche d'animation en matière d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

- Auprès du FEDER pour le renouvellement du système billettique du réseau de transport urbain.

- Auprès de l'Etat au titre de l'Allocation Logement Temporaire 2 (ALT 2) pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Razimont pour un montant provisionnelle de 46.945,50 €.

⇒ A la cession de biens :

- Pour la cession d'un toboggan hors service pour un montant de 80 €.

⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :

- Avec SCALEN, Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine, pour l'adhésion 2018 d'un montant de 7.623 €.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de groupement de commandes, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La constitution d'un groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy relatif à l'étude « Territoire d'Innovation de Grande Ambition - Des Hommes et des Arbres : les racines de demain » sur les quartiers démonstrateurs.

- La modification de la convention constitutive d'un groupement de commande de prestation d'assurance avec la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Epinal et l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région, visant à autoriser la sortie de l'Office de Tourisme et de sa Région de ce groupement de commande.

⇒ **En matière d'affaires financières,**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'abondement de la participation 2018 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

⇒ **En matière de cession de terrain, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La cession de la parcelle cadastrée A0 593 sis à Charmes pour une superficie d'environ 5.037 m<sup>2</sup> au profit du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers de la Région d'Epinal.

- La cession de la parcelle cadastrée AO 865 sise Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges pour une superficie totale d'environ 5.105 m<sup>2</sup> au profit de :

- Société Hyso Service
- Société Oujibou Construction Lorraine
- EURL Transport Robin Yann

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Les modifications apportées au tableau des effectifs.

- Le recours à des vacataires pour les concerts de l'orchestre du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

⇒ **Affaires Générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'accord du consortium de l'appel à manifestation d'intérêt de l'action « Territoire d'Innovation de Grande Ambition - Des Hommes et des Arbres : les racines de demain ».

- L'acquisition en pleine propriété de la marque de territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Une convention de mutualisation de services, avec la Commune de Les Voivres, relative à la gestion de l'entretien des espaces verts autour du bâtiment « L'Esprit Libre » situé à la Vôte les Bains.

- Le compte-rendu annuel d'activité foncière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal arrêté au 31 janvier 2018 présenté par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.



## ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

### 2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Commission Affaires Sociales et Petite Enfance ;

2/2 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

2/3 - Agence SCALEN.

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

*Madame Annie FEVE*

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

*Madame Annie FEVE*

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Roger ALEMANI*

### 3 - Commission Intercommunale

Le Conseil Communautaire a approuvé la transformation de la Commission intercommunale « des Travaux, de l'Eau et de l'Assainissement, de la Compétence GEMAPI et des Cours d'Eau » en trois Commissions distinctes comme suit :

3/1 - Commission Eau et Assainissement ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Mesdames et Messieurs Paul RAFFEL, Gérard COLIN, Jean-Noël LOMBARD, François CLAUDON, Gérard SCHNEIDER, Eric GARION, Frédéric DREVET, Patrick VILMAR, Philippe EYMAR, Frédéric DULOT, Roger ALEMANI, Joël MAROT, Anne BLOSSE, Anne COURTOIS-PAULUS, Jacques BRUNET, Jacky DEMANGE, Thierry EURIAT, Bruno HUGUENIN, Eric JACOTÉ, Jean-Paul JEANNOT, Jean-Michel GEORGES, Alain GAMET, Philippe LEROY, Jean-Luc THIÉRY, Alain REBRASSIER, David PERRIN, Michel GRANDJEAN, Philippe NOËL*

3/2 - Commission GEMAPI et Cours d'Eau ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Mesdames et Messieurs Gérard COLIN, Paul RAFFEL, Raymond HABRANT, Dominique ANDRES, Jean-Paul JEANNOT, Eric GARION, Frédéric DREVET, Patrick VILMAR, Gilles DUBOIS, Michel FOURNIER, Françoise FLEURY, Joël MAROT, Jacques AUBRY, Alain REBRASSIER, Philippe LEROY, Bernard MOREL*

3/3 - Commission Travaux.

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Mesdames et Messieurs Paul RAFFEL, Gérard COLIN, Raphaëla CANTERI, Jean-Claude CRAVOISY, David PERRIN, François CLAUDON, Gérard SCHNEIDER, Josiane HAMANN, Roger ALEMANI, Chantal DESCHASEAUX, Jean-Luc THIÉRY, Corine BONNAVENTURE, Gilles DUBOIS, Jacques BRUNET, Jacky DEMANGE*

#### **4 - Modifications statutaires et définition de l'intérêt communautaire**

##### **4/1 - Compétences définitives et définition de l'intérêt communautaire**

Le Conseil Communautaire a précisé les compétences facultatives et l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération suite à la fusion, et a défini l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

##### **4/2 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert par ses Communes Membres au profit de la Communauté d'Agglomération, de la compétence relative à la contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de ses Communes Membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **5 - Création d'un Conseil de Développement**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un Conseil de Développement conformément aux dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **6 - Convention avec l'Agence SCALEN**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de programmation partenariale des activités 2018 avec l'Agence SCALEN et le versement d'une subvention d'un montant de 47.000 € pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **7 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2019**

Le Conseil Communautaire a émis un avis sur le nombre et les dates d'ouverture les dimanches, proposés par les Communes Membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **8 - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention relative à la délégation du service public de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges visant à régulariser les opérations de début d'exercice.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **9 - Rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité de l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par le Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD).

Á PRIS ACTE

**10 - Marché d'assurances**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés d'assurance relatifs à la couverture des risques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**11 - Marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de la Centrale d'Achats pour la fourniture d'électricité et de services associés pour un montant de 490.000 € HT pour ses besoins propres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12 - Transfert de domanialité**

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de domanialité au profit du Département des Vosges des voies suivantes :

- Rue de La Voivre à Epinal (pour partie) à titre provisoire ;
- Avenue Pierre Blanck à Epinal (pour partie) à titre définitif.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES FINANCIÈRES****13 - Fixation des attributions de compensation**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation définitives 2018 et provisoires 2019 versées à ses Communes membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**14 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes de :

14/1 - Commune de Brantigny ;

14/2 - Commune de Hergugney ;

14/3 - Commune de Socourt ;

14/4 - Commune de Uzemain.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**15 - Perception d'un fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de concours par la Ville d'Epinal pour le financement des travaux de création du giratoire sur la RD11.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**16 - Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour deux prêts d'un montant de :

**16/1** - 570.000 € pour la réhabilitation de 38 logements rue de la Clé d'Or, rue Viviani et rue Jean-Charles Pellerin à Epinal ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**16/2** - 2.070.000 € pour la réhabilitation de 180 logements rue Tambour Major et rue Salvador Allende à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### **17 - Procès-verbal de transfert avec la Souris Verte**

Suite à la création de la régie personnalisée Souris Verte, le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de transfert concernant le transfert d'actif, des emprunts, des résultats et du solde de trésorerie des équipements dédiés aux Musiques Actuelles.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### **18 - Compétence assainissement**

#### **18/1 - Création budget annexe Assainissement - Délégation de Service Public**

Dans le cadre de la prise de la compétence Assainissement, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un nouveau budget annexe relatif au service public de l'assainissement géré par délégation de service public et a approuvé l'ouverture anticipée de crédits en investissement et en fonctionnement pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **18/2 - Création budget annexe Assainissement - Service public de l'assainissement géré en régie**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un budget annexe à autonomie financière pour la gestion du service public « assainissement » par transformation du budget annexe assainissement du secteur de l'ex-Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle et a approuvé l'ouverture anticipée de crédits en investissement et en fonctionnement pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **18/3 - Conventions de mutualisation**

Le Conseil Communautaire a approuvé les conventions de mutualisation de service relatives à l'exercice de la compétence assainissement collectif avec ses Communes Membres et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les Communes concernées les conventions correspondantes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **18/4 - Conventions de prestations de services**

Le Conseil Communautaire a approuvé les conventions de prestation de services pour la facturation des redevances assainissement avec les Communes Membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et du Syndicat mixte des Eaux de l'Avière.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### **19 - Participation aux budgets annexes**

Le Conseil Communautaire a fixé les montants définitifs de la participation du Budget Général aux budgets annexes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**20 - Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°3 au Budget Général et au budget annexe Locations Commerciales, ainsi que la décision modificative n°1 aux budgets annexes Assainissement et Zones Economiques.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**21 - Ouverture anticipée de crédits**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**22 - Zone d'activité Xertipôle à Xertigny**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un budget annexe « Zone d'activité Xertipôle ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**23 - Lotissement de Rehaincourt**

Le Conseil Communautaire a approuvé la clôture du budget annexe « Lotissement de Rehaincourt ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**24 - Syndicat mixte pour la création et gestion d'ensembles immobiliers et d'infrastructures d'intérêt général**

Le Conseil Communautaire a approuvé les conditions de transfert de l'actif et du compte 1068 « affectation du résultat » du Syndicat mixte pour la création et gestion d'ensembles immobiliers et d'infrastructures d'intérêt général, à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, en vue de sa dissolution.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**TRANSPORTS****25 - Charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé la Charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur en Grand Est.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****26 - Forum Construction Bois**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 €, au profit de NVBCOM, pour l'organisation du forum construction Bois qui se tiendra à Epinal du 3 au 5 avril 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**27 - Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région****27/1 - Rapport d'activité 2017**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2017 de la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région.

ADOPTÉ AVEC UNE VOIX CONTRE  
*(Monsieur Benoît JOURDAIN)*  
*Messieurs Patrick NARDIN et Pascal LARRIERE ne participent pas au vote*

**27/2 - Convention d'objectifs 2019**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la SEM de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région, la convention d'objectifs pour l'exercice 2019, fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ AVEC UNE ABSTENTION  
(Monsieur Benoît JOURDAIN)  
Messieurs Patrick NARDIN et Pascal LARRIERE ne participent pas au vote

**28 - Convention d'objectifs 2019 avec l'association Vosj'innove**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2019 avec l'association Vosj'innove et a approuvé le versement d'une subvention de 100.000 € pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**29 - Convention d'objectifs 2018 avec l'association Pôle Eco Ter**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2018 avec l'association Pôle Eco Ter et a approuvé le versement d'une subvention de 27.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
Messieurs Stéphane VIRY et Benoît JOURDAIN ne participent pas au vote

**30 - Politique agricole****30/1 - Ecoparc de Chavelot**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds d'investissement agricole et agro-alimentaire destiné à la compensation collective agricole pour la création de l'Ecoparc de Chavelot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**30/2 - Aide à l'investissement immobilier - secteur agriculture**

Le Conseil Communautaire a approuvé une convention avec la Région Grand Est relative à la mise en place d'une aide complémentaire portant sur les investissements immobiliers liés à la transformation et à la vente de produits alimentaires locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**31 - Concours d'idée à la création d'entreprises**

Le Conseil Communautaire a approuvé les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises pour les porteurs issus des Quartiers Politique de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**32 - Création de l'Agence de Développement Economique des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de création d'une Agence Vosgienne de Développement Economique, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et la désignation des représentants appelés à y siéger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ÉLUS À L'UNANIMITÉ  
Madame Véronique MARCOT et  
Monsieur Philippe EYMARD

## AFFAIRES SOCIALES

### 33 - Evaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville 2015/2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 34 - Mois sans tabac - Contrat Local de Santé

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 600 € à l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA) dans le cadre de l'opération « Mois sans tabac 2018 » inscrite dans la fiche action du Contrat Local de Santé « Vivre aujourd'hui parmi les addictions ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 35 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'association nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour un montant de 500 € et s'est engagé dans une démarche d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 36 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2019/2020

Le Conseil Communautaire a approuvé les avenants aux conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties consentis aux bailleurs (Epinal Habitat - Vosgelis - SAEM Golbey) dans le cadre du Contrat de Ville visant à valider les actions financées par les bailleurs pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 37 - Convention Intercommunale d'Attribution - Plan Partenarial d'attribution et de Gestion des Logements sociaux et d'information des demandeurs

Le Conseil Communautaire a approuvé la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux publics fixant les objectifs par bailleur et par commune, l'attribution de logements pour les ménages les plus fragiles économiquement, hors quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## PETITE ENFANCE

### 38 - Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés en régie

Le Conseil Communautaire a approuvé :

38/1 - Le règlement de fonctionnement ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

38/2 - Calendrier de fermeture pour l'année 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**39 - Relais d'Assistants Maternels**

Le Conseil Communautaire a approuvé :

**39/1** - La convention de mise à disposition de salles avec les Communes Membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**39/2** - L'adhésion à l'association Authentic'anes située à Hadol pour la découverte des animaux miniatures et l'éveil des sens au contact des animaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS****40 - BMI - Projet « Bibliothèques Vivantes »**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de cofinancement avec l'Association MIRADOR pour la conduite du projet « Bibliothèques Vivantes » et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**41 - BMI - Jeu concours « Le Poids des Mots »**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'organisation du jeu concours « Le Poids des Mots » programmé à l'occasion de la nuit de la lecture le 19 janvier 2019 et a approuvé le règlement du jeu concours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**42 - Conservatoire Gautier d'Epinal - Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec le Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal, la convention de partenariat pour le maintien des activités de sensibilisation à la musique dispensées par le Conservatoire Gautier-d'Epinal à destination des enfants et adolescents de ce quartier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ASSAINISSEMENT****43 - Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges****43/1 - Adhésion de Communes**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion des Communes de Vittel et de Hergugney au sein du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**43/2 - Extension du périmètre**

Le Conseil Communautaire a étendu son champ géographique d'intervention au sein du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suite à la prise de compétence « assainissement » au 1er janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## HABITAT

### 44 - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH RU avec la Ville d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU et son annexe avec la Ville d'Epinal prévoyant l'attribution d'aides aux travaux pour un montant à hauteur de 344.241 € sur la durée de l'OPAH-RU (septembre 2018-septembre 2023) ainsi que le financement de l'ingénierie à hauteur de 20.000 € annuels.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 45 - Action cœur de ville : convention opérationnelle

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention opérationnelle avec Action Logement et la Ville d'Epinal fixant les engagements des parties dans le cadre du programme Action Cœur de ville « Epinal au Cœur » en faveur de la rénovation d'immeubles stratégiques du centre-ville.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 46 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire a approuvé le bilan 2017 du programme d'actions inscrites au PLH 2014-2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 47 - Re conduite de l'aide aux matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques des logements privés

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduite de l'aide à l'isolation des parois opaques de logements privés à l'aide de matériaux biosourcés, pour l'année 2019, pour un montant prévisionnel de 30.000 € sur la période financés partiellement par la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie cédés par les propriétaires en contrepartie.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 48 - Modification du règlement d'aide à l'habitat « Rénover Mieux »

Le Conseil Communautaire a approuvé la fin du dispositif d'aide à l'habitat « Rénover Mieux » au 30 juin 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## TOURISME

### 49 - Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Le Conseil Communautaire a reconduit le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique en 2019, selon le même principe qu'en 2018, soit une prime à hauteur de 20 % du coût d'achat du vélo neuf, plafonnée à 200 € par vélo pour une enveloppe totale de 120.000 € TTC.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 50 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'office de tourisme d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Office tourisme d'Epinal relatif au versement d'une subvention d'un montant de 456.000 € de 2018 à 2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**51 - Gestion et exploitation du centre des congrès**

Le conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation de services publics avec l'EPIC Office de Tourisme pour l'exploitation et la gestion du centre des congrès, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2019 et a approuvé le versement de 80.000 € de 2018 à 2020 au titre de la promotion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au travers du Centre des Congrès d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**52 - Adhésion et soutien aux charges d'ingénierie de l'Association Aux sources de Saône et Meuse**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de la participation financière à l'Association Aux sources de Saône et Meuse d'un montant de 1.866,03 € pour 2018 dans le cadre de la poursuite de la démarche de développement local, en faveur du patrimoine bâti naturel et paysager, engagée par l'Association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 11 décembre 2018,  
Le Président,



Michel HEINRICH

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Michel Heinrich.